



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

86 N° 3 1964

Pauvreté et promotion humaine

Eugène ROCHE (s.j.)

p. 272 - 285

<https://www.nrt.be/it/articoli/pauvrete-et-promotion-humaine-1644>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Pauvreté et promotion humaine

Les bouleversements actuels, qui ébranlent le monde, secouent en même temps nos cadres de pensée. La théologie morale, elle-même, voit se renouveler plusieurs de ses schèmes. Certains gestes de jadis, accomplis aujourd'hui en des conditions et pour des buts semblables à ceux d'autrefois, s'inscrivent en d'autres perspectives. Les uns et les autres peuvent bien matériellement demeurer identiques. L'esprit, avec lequel on les réalise, se révèle différent. Les valeurs, auxquelles on fait appel, ne relèvent plus des mêmes catégories morales.

Un exemple en témoignera.

Aumône et Pays en voie de développement.

Des secours de tous genres sont dispensés gratuitement par les nations pourvues aux pays sous-développés. Fournir à ceux qui en manquent des biens de consommation ou d'équipement s'est jusqu'à présent nommé « aumône ». Qui songerait à qualifier ainsi l'aide aux pays pauvres, qu'on appelle, pour ne pas les désobliger, « en voie de développement ». Les secours, qu'on leur offre, remplissent pourtant les conditions de l'aumône.

Celle-ci évoque une des plus belles démarches chrétiennes, au point qu'on disait indifféremment « faire l'aumône » ou « faire la charité ». Le geste de l'aumône était par excellence celui de la charité. L'aumône est exaltée dans la littérature religieuse et morale de tous les temps et de tous les peuples. Elle n'en sonne pas moins désagréablement aux oreilles d'aujourd'hui. Le mot, lui-même, a pris un sens péjoratif, défavorable aussi bien à celui qui voudrait donner l'aumône que pour celui qui la solliciterait. Il paraîtrait injurieux de l'employer. Aussi est-il éliminé de notre vocabulaire courant.

Avec le mot « aumône », plusieurs autres qui étaient attachés à l'exercice de cette dernière, ont pareillement disparu. C'est le cas de « bienfaisance » : faire le bien par la distribution de secours en nature ou en argent, qui ne s'emploie plus guère. Et à qui viendrait l'idée d'exalter la « munificence » de l'homme dont les largesses sont fréquentes et considérables ?

De fait non seulement on ne prononcera pas le mot, mais le secours dispensé ne gardera pas à proprement parler le caractère d'aumône. L'aumône apparaît le don gratuit d'un individu ou d'une collectivité à un autre individu ou collectivité, pour l'aider à vivre ou lui accorder une faveur.

Sauf les cas d'extrême nécessité où l'aumône doit être obligatoirement fournie, et où même le miséreux, sans autorisation, a droit de prendre ce qui l'empêchera de mourir, l'aumône dépend du bon plaisir de celui qui la fait. Celui-ci peut donner s'il veut, mais il n'y est pas tenu, au moins dans chaque cas particulier. L'aumône est régie par les rapports interindividuels. Elle relevait en fait principalement de la charité, conçue par opposition à la justice, laquelle suppose un droit strict. La charité au contraire, dans cette acception restreinte du mot, ne suppose nullement le respect d'un droit, mais l'accomplissement d'un acte généreux, dicté par la décision de la personne.

Ce n'est pas suivant cet axe de pensée que sont conçus les secours aux pays en voie de développement.

Si le mot « aumône » est écarté comme anachronique et blessant, c'est à cause de tout le complexe historique et sentimental qu'il charrie avec lui. La mendicité autrefois faisait partie de la vie économique et sociale. Les mœurs l'admettaient sans défaveur. On trouvait des riches et des pauvres. Il n'y avait alors aucune humiliation de vivre grâce aux secours matériels des plus fortunés. La répartition des ressources était ainsi faite, que les malheureux, quel que soit le travail accompli, avaient besoin que leur salaire soit complété. Les riches se savaient tenus à y pourvoir. Ainsi la femme du propriétaire ou du directeur passait ses robes, légèrement démodées, à ses employées de maison ou de ferme, qu'on appelait domestiques ; et, pendant l'hiver, le châtelain faisait apporter du bois à ses ouvriers.

Actuellement tenir de la bonne volonté des autres ce qui permet de subsister, et surtout recevoir comme faveur ce qui est dû comme dette, serait profondément offensant. La mentalité actuelle ne l'admet pas. Cela est vrai pour les individus, mais aussi pour les peuples.

De l'exercice gratuit de la charité au devoir de justice.

Ce ne sont pas simplement des mots qui ont été écartés, c'est toute une attitude qui a été modifiée.

L'aide actuelle, et dans tous les domaines, qu'elle s'adresse à des personnes ou à des peuples, n'est pas considérée comme un acte laissé à la libre appréciation des individus ou des Etats ; ceux-ci pouvant donner ou s'en dispenser selon qu'ils le jugent bon. Sans doute aucun pouvoir n'imposera une aide aux particuliers ou aux peuples contre leur gré¹.

Cette aide ne peut être réclamée d'Etat à Etat sous peine de sanction. Dans la conjoncture actuelle chaque Etat est souverain. On ne peut lui fixer la contribution à verser. La refuser ne constituerait pas un manquement grave aux lois internationales, puisqu'il n'existe

1. Nous laissons de côté l'impôt, par lequel un état peut obliger ses ressortissants à une contribution à laquelle ils ne peuvent légalement échapper.

pas de loi qui crée pour les États une obligation de fournir une aide à tel groupe d'hommes en particulier.

Il ne saurait s'agir ici de relations fixées et précisées d'avance, mais d'une charge sociale qui, en fait, pèse sur la collectivité.

Pour soulager la misère on ne fait plus appel au bon cœur de chacun, mais à la justice. Cette justice n'est déterminée par aucun code. Elle repose sur la solidarité humaine et apparaît comme la conséquence d'une constatation : l'écart entre deux standings d'existence. En face d'hommes et de peuples, dotés de magnifiques richesses, traîne la foule de ceux qui arrivent avec peine à assurer leur subsistance, et sont privés des valeurs plus hautes, comme celles qui sont du ressort de la culture. Pour un chrétien, cette sorte de justice relève de la charité² envers le prochain, qui n'est complètement déterminée dans aucune loi positive et qui déborde tous les codes.

De cette justice découle une obligation morale. Celui qui voudrait s'y soustraire se condamnerait par le fait même. Une nation se disqualifierait, si elle ne répondait pas, quand elle le peut, à l'appel implicite des mal pourvus.

Cette aide aux pays moins fortunés passe aussi bien par la médiation des institutions, des organismes internationaux, que par don direct. Mais dans les deux cas elle ne place pas le pays secouru dans la position de puissance assistée, ou du moins elle atténue le contraste. Quand elle passe par les institutions internationales, elle intervient comme un rétablissement équitable de la distribution, d'abord inégale, des ressources. Elle n'évoque pas l'image du mendiant qui tend la main, pendant que le donateur lui verse les libéralités par lui-même choisies. L'un et l'autre, donateur et secouru, concourent à une meilleure répartition des ressources, que les circonstances avaient compromise. Il en est à peu près de même, lorsqu'il s'agit de dons sans contrepartie. Ce n'est pas la générosité de celui qui donne qui est surtout exaltée, mais la justice d'une mesure qui ramène un meilleur état économique ou social.

Motivations de ce changement.

Ce changement dans la manière d'envisager les dons dispensés à d'autres, ce passage de l'aumône à une meilleure répartition des richesses proviennent de motivations profondes. De plus en plus l'humanité est persuadée que les richesses, de quelque sorte qu'elles soient, sont le bien de tous les hommes, et doivent en fait être mises à leur portée. Ceux qui en sont particulièrement pourvus doivent par conséquent se soucier d'y faire accéder les autres.

En outre, notre époque se caractérise par un souci très aigu et persévérant de « promotion humaine ». Le mot et la chose existent

2. On prend ici le mot « charité » dans son acception évangélique.

depuis longtemps ; mais ils ont pris de nos jours une force et une valeur universellement reconnues ; et spécialement dans le monde catholique, d'abord mis en garde contre un danger d'émancipation sans discernement.

Dans l'encyclique « *Pacem in terris* » le Pape Jean XXIII déclare que trois traits caractérisent notre époque : la promotion économique, sociale, politique et culturelle des classes laborieuses ; celles-ci voulant être « traitées non comme des êtres sans raison ni liberté... mais comme des personnes dans tous les secteurs de la vie collective ». La promotion de la femme : « De plus en plus consciente de sa dignité humaine, la femme n'admet plus d'être considérée comme un instrument, elle exige qu'on la traite comme une personne aussi bien au foyer que dans la vie publique ». La promotion des peuples : « Plus de peuples dominateurs et de peuples dominés » ... disparition chez beaucoup du complexe d'infériorité... ; chez d'autres atténuation et tendance à disparaître du complexe de supériorité, « issu de privilèges économiques et sociaux, du sexe ou de la situation politique »³.

L'état d'infériorité de certaines catégories de personnes, parfaitement admis autrefois, n'est plus accepté. Alors que le monde se présentait hiérarchisé et fixé dans sa hiérarchie, aujourd'hui les hiérarchies s'estompent de plus en plus. Ou du moins il existe toujours des hiérarchies de fonctions, mais de moins en moins des hiérarchies de personnes, constituées en des états. Qu'on songe à l'Ancien Régime où les hommes, de par leur naissance, étaient rangés par catégories, d'où il était difficile de sortir. On appartenait à la noblesse ou au tiers état. Si l'on était roturier, on ne monterait jamais bien haut dans la hiérarchie militaire, et pas davantage dans les rangs du clergé. Il n'y a pas si longtemps qu'on parlait encore chez nous de « classes providentielles ». On voulait indiquer par là que la Providence avait fixé cet ordre et que ce serait aller contre ses dispositions que de le modifier.

La superposition de plans : « supérieur-inférieur », dans lesquels on rangeait les hommes, correspond de moins en moins à la mentalité actuelle. Le mot « supérieur » s'emploie rarement. Quant à celui d'« inférieur », il est banni de notre langage. On trouve encore des officiers, des cadres et un enseignement « supérieurs ». Mais aucune catégorie, si bas placée soit-elle dans l'échelle hiérarchique, ne supporte l'épithète : inférieur. Même en son sens géographique, qui ne comporte évidemment aucune discrimination désobligeante pour les personnes, on l'a évincé. La Seine et la Charente inférieures sont devenues maritimes. La Loire inférieure s'est muée en Loire atlantique...

L'opposition « supérieur-inférieur » n'a plus guère cours, à l'heure actuelle, que dans le monde ecclésiastique et religieux. Et là encore

3. Voir *N.R.Th.*, 1963, pp. 511-512 et *Doc. Cath.*, 1963, col. 520.

il s'efface parfois devant d'autres appellations, comme par exemple : responsable.

Si on ne veut plus entendre parler d'aumône, c'est que ce terme rappelle trop un état de la société politique, économique et social, qui se fondait sur la subordination des personnes et leur maintien à leur place dans cette subordination ; régime que notre civilisation a complètement écarté⁴.

A l'imitation de la première communauté chrétienne.

Est-ce à dire qu'une situation nouvelle est née, qui réaliserait un commencement absolu dans le monde et dans la chrétienté ? La situation est nouvelle, certes. Mais les valeurs qu'elle met en œuvre ne le sont pas. Elles font partie de notre patrimoine le plus authentique.

Une volonté impérieuse de ne pas accepter de barrières entre les hommes, — les uns placés sur les degrés les plus élevés de l'échelle, les autres sur les marches infimes (cfr *Jac* 2, 2-4) —, un sens aigu de l'égalité, un respect de la personne humaine, en tant que telle et non pour des avantages adventices, un souci d'amener tous les hommes à se hausser dans la ligne de l'humanité sont loin de s'opposer au christianisme. Cette manière de penser et d'agir au contraire découle en droite ligne de la simplicité et de la fraternité évangéliques : « Vous n'avez qu'un Maître, et vous êtes, tous, frères » (*Mt* 23, 8). « Je suis venu pour qu'ils aient la vie, et pour qu'ils l'aient plus abondante » (*Jn* 10, 10), déclare Jésus.

Le désir de mettre en commun, qui exclut les titres de bienfaiteurs et d'assistés, et qui s'efforce de situer les rapports entre les hommes sur le plan de l'égalité, remonte à la primitive Eglise⁵, et s'est perpétué chez les ordres religieux.

L'exemple le plus ancien et le plus célèbre en est fourni par la première société chrétienne, celle de Jérusalem, dès après la Pentecôte. « L'ensemble des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne disait sien ce qui lui appartenait, mais entre eux tout était commun... Aussi parmi eux nul n'était dans le besoin, car tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de la vente et le déposaient aux pieds des Apôtres. On distribuait alors à chacun selon ses besoins » (*Ac* 4, 32, 34-35). L'amour du prochain, le souci de ne laisser manquer de rien de nécessaire, le désir de participer à sa pauvreté en le faisant bénéficier de sa propre aisance faisaient mettre en commun les ressources de l'Eglise pri-

4. On ne prétend pas pour autant que n'existent plus de groupes fermés ou quasi fermés, qui essaient de se réserver avantages ou privilèges au-dessus des simples mortels. Mais ni la loi ni l'opinion publique n'y découvrent la moindre justification.

5. On peut se rapporter avantageusement à l'article du R. P. Javaux. — La Pauvreté évangélique et le Patron catholique, dans le Bulletin Social des Industriels, Bruxelles, n° 251, p. 324 et sv.

mitive sous la forme qui était la plus fraternelle, la moins dépréciante pour ceux qui recevaient sans donner. Tout le monde, dans l'utilisation des ressources, se trouvait sur un pied d'égalité. Et c'était la manifestation extérieure, sur le plan économique, de la communion dans laquelle se trouvaient tous ceux qui étaient réunis dans l'amour du Christ. L'union des cœurs et des âmes se prolongeait et s'exprimait dans la communauté des biens ⁶.

Cette mise en commun des biens entre chrétiens s'est poursuivie de façon continue jusqu'à nos jours dans la vie religieuse. « Tout ce que le moine (le religieux) acquiert appartient au monastère », c'est-à-dire à la communauté. Cette mise en commun des biens apparaît comme « le mur solide » qui soutient l'édifice de la charité fraternelle. Un grand danger pour l'union entre membres de la même communauté surgit, lorsque cette mise en commun est négligée et subit des entorses.

La pauvreté des congrégations religieuses a soulevé fréquemment des polémiques, parce qu'elle est loin de toujours se manifester de façon visible sous l'angle du plus grand dénuement. Critiques fondées ou injustes, suivant les cas. Cependant il faudrait remarquer d'abord que tous les ordres religieux n'ont pas pour mission principale de pratiquer à la manière la plus rigoureuse la pauvreté-dénuement, mais cette forme de pauvreté qui est celle de leur mission dans le monde et dans l'Eglise ⁷.

La pauvreté n'est pas la vertu essentielle du christianisme, mais la charité. Et « la plus évangélique pauvreté ne réside pas dans la plus totale absence des biens de ce monde » ⁸. La sainteté, pour les personnes comme pour les groupes, ne réside pas dans la manière la plus spectaculaire de pratiquer telle vertu considérée séparément, ou telle modalité de cette vertu, mais la fidélité à remplir la mission que Dieu a donnée, à répondre à ce à quoi on est appelé, à réaliser sa vocation. Or les vocations et les missions sont différentes. Ce n'est pas en suivant exactement la même route, et en exécutant les mêmes gestes, qu'on les remplit. La manière de pratiquer la pauvreté et l'obéissance varie avec chaque vocation ; et aussi la façon d'être chaste, selon qu'on vit dans le célibat ou le mariage. La pauvreté, dans la plupart des congrégations religieuses, ne peut pas être la recherche du plus grand dénuement. Un ordre enseignant ou apostolique ne peut se passer des conditions qui permettent le travail intellectuel : chauffage des appartements, bibliothèque, etc.

Comme pour la première communauté chrétienne, ce n'est pas une pauvreté recherchée pour elle-même que pratique l'ensemble des congrégations religieuses. Non que la pauvreté effective reste en dehors

6. Cette mise en commun restait cependant libre. Cfr Ac 5, 4.

7. P.-R. Régamey, O.P., *La Pauvreté*, Aubier, p. 100.

8. E. Roche, *Pauvreté dans l'Abondance*, Casterman, 1963, p. 27.

des perspectives d'une congrégation religieuse, mais cette pauvreté admet des degrés divers, suivant le but de la congrégation. Ce que toute congrégation, où on fait le vœu de pauvreté, recherche, c'est d'abord la mise en commun qui permet une véritable vie de communauté, non seulement sur le plan matériel, mais sur celui de l'union des esprits et des cœurs.

Elle n'est pas certes la charité divine qui est la vie même d'union, mais elle en est une des conditions essentielles qui permet à celle-ci de s'épanouir entre les membres d'un même groupe. La pauvreté-mise en commun est une des formes les plus significatives de la charité.

« *Signes des temps* ».

Le Pape Jean XXIII termine les chapitres de sa dernière encyclique « *Pacem in terris* » par un paragraphe intitulé : « *Signes des temps* ». Ce paragraphe a pour but de montrer que, parmi les démarches actuelles, spécialement sur les plans économiques, sociaux, politiques, culturels, mondiaux, beaucoup vont dans le sens des valeurs chrétiennes. Par conséquent il doit être d'autant plus facile de les pousser dans une ligne de charité. Et si d'autres s'arrêtent à un stade de solidarité humaine, le chrétien n'a aucune peine à se hausser au plan surnaturel.

Les civilisations des nations de race blanche, aussi bien la civilisation dite occidentale que celle des peuples derrière le rideau de fer, est largement influencée par l'expérience chrétienne, quelles que soient les déformations, les hypocrisies et les persécutions dans lesquelles celle-ci se débat. Pour le moment c'est encore cette influence qui prédomine sur les relations entre peuples. Et c'est un peu son idéal de charité, sous la forme du respect des personnes et des peuples, que beaucoup voudraient voir partagé par l'ensemble des nations.

L'aide actuelle aux pays en voie de développement part de motifs très divers. Mais quoi qu'il en soit des motifs, une volonté de mise en commun des biens nécessaires ou simplement utiles à l'existence⁹ est certaine. Cela, aussi bien à l'intérieur des Etats qu'à l'extérieur. Que les Etats riches se reconnaissent le devoir d'aider les pauvres, la chose, à notre époque, est regardée comme allant de soi.

Le genre de mise en commun, que constitue l'entraide entre pays, présente de notables différences avec ce que fut réellement la première communauté de Jérusalem. L'aide ne s'adresse pas à des chrétiens, partageant le même amour du Christ et constituant entre eux une véritable communion spirituelle. Les sentiments que les peuples se portent prennent toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Les égoïsmes,

9. Il est des biens que les Etats se réservent, par exemple la puissance atomique ; mais en tant que cette puissance détruit et non pas en tant qu'elle peut améliorer le sort de l'humanité.

les calomnies se donnent libre cours. L'union qui existe aujourd'hui entre les hommes ne représente qu'une ébauche délavée de celle qui soudait les premiers chrétiens, et que les congrégations religieuses perpétuent.

Cependant cette union apparaît comme quelque chose de réel, plus manifeste qu'à aucune époque précédente. Jamais comme maintenant le monde n'a pris conscience de son unité. Que l'on mette en commun ses ressources, non seulement avec ceux qui vivent et pensent comme nous, mais avec tous les hommes, n'a rien qui s'oppose à l'esprit chrétien, mais au contraire en est la rigoureuse application. « Aimez » jusqu'à « vos ennemis ». Car « si vous vous contentez d'aimer ceux qui vous aiment, quelle récompense méritez-vous ? » (Mt 5, 44, 46). Or, avec des convictions plus ou moins ardentes, l'ensemble des nations se rallie au désir, au moins officiel, de voir tous les peuples partager ce qui rend l'existence humaine meilleure.

Bien plus, la mise en commun ôte au geste de celui qui verse sa part dans la masse commune le caractère d'un don fait à des étrangers. Dans une mise en commun, en effet, il n'y a pas d'étrangers. Chacun fait partie de la communauté. Ainsi pauvreté et charité sont d'autant mieux réalisées. La mise en commun tend à faire disparaître le sentiment de ne pas appartenir à la même race, au même peuple, à la même famille.

Loin de séparer et d'opposer les gestes, — celui qui fournit et celui qui bénéficie de ce qui a été donné, un bienfaiteur et un assisté, — la mise en commun les unit dans l'organisation caritative de la communauté. Ils entrent en fait de cette façon dans la communauté humaine, qui, pour des chrétiens, est celle des enfants de Dieu. Bienfaiteurs, assistés sont des termes qui n'ont pas cours dans une véritable communauté. Si on ne les prononce plus, si on s'attache surtout à l'entraide et à la mise en commun, le respect des autres et la charité n'y gagnent-ils pas ? On se trouve en fait entre membres d'une même appartenance, qui se doivent de faire vivre la communauté, chacun mettant ses ressources, matérielles ou autres, au service de tous.

Il faut en outre remarquer qu'à l'heure actuelle, il y a un tel enchevêtrement dans les relations entre les hommes, qu'il n'est pas toujours facile de distinguer celui qui a le plus apporté ou le plus retiré de l'œuvre commune. Le chef d'entreprise qui, par un travail acharné, le sens des affaires et de la conjoncture, a réalisé de substantiels profits, ne les doit-il pas en bonne partie à ses collaborateurs, grands et petits, et aux innombrables services que son pays et les autres ont mis à sa disposition : équipements de territoires, moyens de communications, etc. ? C'est moins une libéralité qu'un acte de justice, s'il retourne à ceux qui lui ont permis de l'édifier, une partie de sa fortune.

La mise en commun enfin tisse des liens plus étroits et plus stables

que les dons occasionnels. Elle tend à créer une situation organique. Celle-ci est bien autre chose que le secours donné ou reçu à la merci des circonstances. S'il est un ciment pouvant unir les peuples entre eux, aussi bien au spirituel qu'au plan des institutions, c'est bien la mise en commun sous la forme de l'aide aux pays en voie de développement. A condition que cette aide soit donnée et reçue dans un esprit, s'inspirant de la mise en commun chrétienne ou tout au moins de la solidarité humaine.

La mise en commun n'est pas seulement favorable à la charité. Elle l'est autant à la pauvreté, c'est-à-dire d'abord au détachement des biens matériels. Au lieu de se cramponner farouchement à ce qu'on possède et le garder pour soi, on accepte que les autres puissent avoir des droits sur cet avoir, et qu'il y ait lieu d'en accepter le partage. Celui-ci s'opère soit en donnant de ce qu'on possède, soit en travaillant à faire accéder les autres aux mêmes richesses.

La pauvreté dans l'évangile ne se limite pas aux biens matériels. Elle s'étend à cette satisfaction de sa propre excellence qui persuade aux hommes qu'ils sont riches de vertus et de mérites. Or reconnaître comme une obligation de justice d'avoir à aider les peuples en voie de développement est moins flatteur pour l'amour-propre d'un chacun, personne ou peuple, que si l'on découvrait seulement dans ce geste une bienfaisance gratuite, partant d'un cœur généreux. Ce qui est dû en justice se présente comme une dette à payer et non comme un luxe dont on enrichit les autres. Dans ces perspectives la libéralité est moins lourde à porter pour celui qui la reçoit, plus avantageuse à l'humilité de celui qui la procure.

Enfin passer par l'intermédiaire des institutions et des organismes internationaux dilue notre offrande au milieu de toutes les autres, au point qu'elle ne pourra même plus être identifiée, lorsqu'elle arrivera à ses destinataires. Ceux-ci ne seront même pas effleurés par la pensée de nous en remercier ; ils ignoreront sans doute toujours que nous sommes parmi les donateurs. « Gardez-vous d'afficher votre justice devant les hommes... quand vous faites l'aumône, n'allez pas la claironner devant vous », dit l'évangile (*Mt 6, 1-2*).

Mise en commun de la culture.

Dans une mise en commun, ce qui est le plus spectaculaire, du point de vue des ressources partagées, ce sont les biens matériels. Mais tant s'en faut que ce soient eux qui constituent le ciment d'une communauté. Ils en sont l'aspect le plus apparent, mais ils n'en constituent ni le seul ni le principal. Pour la première communauté de Jérusalem, la mise en commun des biens ne constituait qu'une application de l'union sur le plan religieux. C'est parce qu'ils ne « faisaient qu'un cœur et qu'une âme » que la communauté des biens matériels allait de soi. Et cette communauté des biens renforçait puissamment

l'union spirituelle, en lui fournissant un corps et une expression tangible et permanente de sa vérité. Mais ce que les premiers chrétiens voulaient surtout mettre en commun, c'était leur manière d'être hommes, celle qui découlait des exemples et des enseignements de Jésus, leur foi et leur amour.

Dans les relations avec les pays en voie de développement, la fourniture de biens de consommation ou d'équipement n'est pas la seule ni la grande manière de leur venir en aide. L'effort le plus judicieux est celui qui tend à les mettre à même de se suffire à eux-mêmes, d'obtenir par leur travail et aussi par leurs institutions de quoi mener dans les meilleures conditions leur vie d'hommes.

Aider les pauvres consistait autrefois, grâce à l'aumône, à leur fournir ce qui leur manquait. On leur permettait ainsi de subsister, de continuer à se nourrir et à vivre. Mais on songeait plus rarement à modifier leur état. La chose s'avérait très difficile, à cause de la pénurie des ressources et de l'exiguïté de la science qui aurait permis d'en découvrir. L'instruction était très peu répandue ; et la technique ne variait guère. En tout cas elle ne renouvelait pas rapidement les situations. On en était réduit à combler périodiquement les lacunes de misères.

On ne se trouve plus en présence de personnes quasi irrémédiablement infériorisées. Nul n'est condamné de par sa situation à végéter misérablement dans sa chaumière, parce que dans l'impossibilité de jamais acquérir une situation économiquement, socialement, culturellement plus élevée. Il s'agit au contraire d'hommes pouvant et devant obtenir les moyens de se tirer d'affaire, eux-mêmes, et, suivant le mot mis actuellement à l'honneur, de devenir adultes et prendre en main leur destin.

Le grand service à rendre est de leur apprendre à se procurer eux-mêmes, par le travail et l'organisation de ce travail, ce qui leur permettra d'accéder à un niveau suffisant de vie matérielle ; ensuite de connaître, au sens claudélien du mot, le monde et les hommes ; enfin d'établir avec les autres hommes, personnes et groupes, des rapports de respect et d'entente, et, si possible, d'amitié.

Ce qui suppose à la fois, pour eux, l'acquisition de compétences techniques et une culture, qui n'est pas seulement un savoir, mais une manière d'assimiler et de dominer le savoir. La culture en effet ne consiste pas dans l'acceptation passive d'une science ou la connaissance de procédés d'application immédiate, mais dans la capacité de se hausser au-dessus des nécessités quotidiennes, pour saisir davantage le monde, le découvrir dans son ampleur et ses inépuisables richesses, intellectuelles et spirituelles, et, si possible, de faire de chaque rencontre une manière d'alimenter et d'accroître ces richesses.

« Je crois pouvoir dire sans crainte de me tromper, déclare Mgr Thiandoum, archevêque de Dakar, que les pays sous-développés ont plus besoin d'un effort

d'éducation que d'argent ou de vêtements. L'aide financière, si précieuse soit-elle, ne remplace jamais chez un peuple qui veut conquérir sa place sur la scène économique internationale le savoir-faire et l'effort personnel de ses enfants.

La mission fondamentale de l'Assistance technique me paraît être avant tout et essentiellement une œuvre d'éducation. Eduquer quelqu'un, c'est le faire sortir d'un état pour le faire monter vers un autre, en latin « e-ducere », conduire, amener à partir d'un point vers un autre, qu'on estime plus élevé¹⁰.

Une aide qui aujourd'hui ne consisterait qu'à garantir matériellement du besoin présent serait parfaitement inadéquate, à moins qu'il ne s'agisse d'une nécessité momentanée, par exemple celle qui naît d'une catastrophe, comme seraient raz de marée, incendie, ouragan, tremblement de terre. En dehors de ces cas limités et rares, l'instruction et l'organisation sociale doivent mettre les hommes à l'abri de la misère. Un savoir de plus en plus poussé doit les faire avancer dans une connaissance plus large de leur métier et du monde, avec toutes les conséquences que cela entraîne. Aujourd'hui l'aide aux pauvres, personnes ou peuples, consiste essentiellement à les faire sortir de leur état d'indigence matérielle ou culturelle¹¹.

La pauvreté est-elle appelée à disparaître ?

Mais alors, est-ce à dire que la pauvreté, et sans doute aussi l'esprit qui s'en dégage, doit être évacuée du monde ? Si le but de nos efforts est de faire sortir les indigents de leur situation ; et si la chose se peut, — ce qui est certain —, ne va-t-on pas aboutir à une société de riches où chacun, disposant largement des biens de ce monde, ignorera jusqu'à ce que pourrait être la pauvreté ?

A moins de cataclysme le monde ira vraisemblablement vers une richesse toujours croissante. Des situations lamentables pourront évidemment se présenter. Une insuffisante mise en valeur d'un pays, conjuguée avec un accroissement démographique extrêmement fort, pourra mettre certains peuples en position difficile, si les autres n'arrivent pas à leur porter un secours suffisant et immédiat. Mais il est vraisemblable que ces cas deviendront plus rares, et que l'ensemble du monde disposera de plus en plus de larges ressources.

Il ne s'ensuit pas nécessairement que dès lors la pauvreté et les démarches qu'elle suscite, n'aient aucune existence.

De ce que la pauvreté matérielle, au sens que cette expression a revêtu jusqu'à présent, sera en très grande partie éliminée, il n'est pas sûr que les hommes pour autant ne connaîtront plus aucun genre de pauvreté. Les moyens de s'enrichir et de se cultiver seront-ils telle-

10. *Vision chrétienne des déséquilibres économiques et sociaux*. Conférence donnée au congrès du SIIAEC (Secrétariat International des Ingénieurs, des Agronomes et des Cadres Économiques Catholiques), 1-5 mai 1963, dans « Responsables », sept.-oct. 1963, p. 20.

11. On ne s'occupe ici que du domaine « civilisation » et non du domaine religieux.

ment répandus que chacun les aura à sa disposition en aussi grande abondance qu'il les voudra et que ces moyens leur procureront nécessairement les biens, les places qu'ils veulent atteindre ? Ceux qui n'entreront pas en possession de ce qu'ils désirent, et qu'ils considèrent comme devant leur échoir, sentiront une privation qui, pour n'être pas de l'ordre de l'alimentation ou du vêtement, n'en sera pas moins réelle. Les privations et les frustrations qu'ils éprouveront ne seront pas les mêmes que par le passé. Elles porteront sur d'autres matières ; mais elles existeront. Et elles susciteront nombre de réactions qui ne seront pas sans rappeler celles que faisait surgir le manque de ressources.

La pauvreté et les pauvres.

Si la béatitude de la pauvreté a surtout besoin d'être prêchée aux riches, il ne s'ensuit pas qu'à eux seuls s'adresse son invitation. Les pauvres, aussi bien que les amplement nantis, sont appelés à la pratiquer. Car la pauvreté, telle que l'exprime la première béatitude, ne porte pas d'abord et surtout sur l'absence de richesses ; et il ne suffit pas d'en être privé pour la pratiquer. Qui n'a devant les yeux cette lettre affreusement poignante d'un prêtre inconnu à don Ardito, dans le roman de Carlo Coccioli, « Le ciel et la terre ». Parlant des miséreux de Naples, au moment des bombardements qui détruisaient parfois jusqu'à leurs bouges, ce prêtre écrivait de ces hommes et de ces femmes qui manquaient de tout, qu'ils n'avaient que des désirs : « toutes les fois que ces gens pensent, ils désirent... Ceux-ci désirent follement un phonographe pour entendre, couchés par terre, leurs chansons. Une femme pour coucher avec, une robe de soie pour le dimanche, une promenade en fiacre, une boisson glacée, l'été... Ils sont avides de choses qui brillent, de choses terrestres, que l'on peut voir avec les yeux et toucher avec les doigts... non seulement ils désirent, mais ils pêchent pour réaliser leurs désirs... le patron des usines Fiat désire moins qu'eux »¹².

Que ces hommes soient incomparablement moins pécheurs que d'autres, dont l'existence est beaucoup plus en accord avec les règles de l'honnêteté, Dieu en est juge. Mais du point de vue où nous nous plaçons, on ne peut donner ces pauvres parmi les pauvres comme vivant la première béatitude.

Le désir de vivre riche dans l'immédiat fait entreprendre aux individus ou aux peuples des dépenses inutiles et même dangereuses pour l'avenir qu'on hypothèque lourdement. Quand un trolley transporte de sa maison à son lieu de travail un garçon dont la famille maintient difficilement son budget, il n'est nullement indiqué d'acheter sur-le-champ une moto ; surtout si cet achat nécessite des emprunts

12. Trad. de l'italien par Lucien Colonna, Plon, 1951, pp. 243-244.

qu'on devra rembourser. Certains pays, nouvellement arrivés à l'indépendance, créent des ambassades qui coûtent fort cher et n'améliorent pas pour autant leurs relations extérieures¹³.

Et nous ne parlons pas des cas où l'argent, qui devrait servir aux besoins généraux du pays, contribue seulement à enrichir les dirigeants et les fonctionnaires¹⁴.

L'état sociologique de pauvreté ne suffit pas, à lui seul, pour établir dans la pauvreté évangélique. Avec autant de motifs, semble-t-il, on a vu soutenir que la possession des richesses rendait difficile la vie chrétienne et que leur absence empêchait les hommes d'être religieux. Du dernier cahier de « Jeunesse de l'Eglise » on pouvait tirer cette conclusion qu'il fallait donner aux hommes une situation matérielle suffisante avant de leur parler de l'évangile. Par contre, en d'autres régions, on donnera comme cause de la baisse religieuse le bien-être qui s'est développé. Cette dernière assertion est infirmée par l'exemple des Etats-Unis, pays riche par excellence, où croissent le nombre des catholiques et celui des vocations sacerdotales et religieuses.

La pauvreté évangélique n'est liée à aucune condition de fortune. Elle se situe dans les dispositions personnelles et le comportement qui en découle. Le pape Paul VI, dans sa dernière lettre, comme archevêque de Milan, le 24 février 1963, faisait remarquer que la pauvreté économique n'est pas présentée dans l'évangile comme un bien en elle-même, mais comme le reflet d'une autre pauvreté, indispensable celle-là pour le chrétien, la pauvreté en esprit¹⁵. Celle-ci est « une condition de vie chrétienne, qui réside d'abord dans une attitude, une disposition générale devant la vie »¹⁶.

Pour un pauvre, l'esprit de pauvreté consiste d'abord à constater sa situation, à prendre conscience de sa pénurie, à voir comment en sortir effectivement, afin de réaliser davantage une promotion humaine, si la situation dans laquelle il se trouve y met obstacle.

Il n'est nullement obligatoire de chercher à sortir d'un état matériellement précaire ; mais il est normal, dans notre civilisation, d'acquérir les moyens qui permettent un certain niveau de vie, et

13. « Diplomatie africaines », au pluriel... Pourquoi ? Parce que les jeunes Etats indépendants d'Afrique ont adopté une politique de représentation diplomatique ruineuse : ruineuse pour les fragiles finances de ces pays qui ne pourront jamais supporter, sans d'immenses sacrifices inutiles, les frais énormes d'installation et d'entretien d'une « cour diplomatique » dont l'importance directe par rapport à ces pays reste nébuleuse ; ruineuse, parce que les jeunes Etats indépendants d'Afrique ont actuellement d'autres chats (plus sérieux) à fouetter sur lesquels ils devraient axer leurs efforts, au lieu de s'aligner dans une « course au prestige » qui ne sert qu'à construire des « villages de Potemkine » pour couvrir fallacieusement les gouffres de leurs budgets d'équipement inexistantes... » Iwiyé Kala-Labe, dans « Communauté-France-Eurafrrique », juin 1961.

14. René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, 1962, 1, c. 6, pp. 63-69.

15. *La Doc. cath.*, 1963, col. 679.

16. E. Roche, *Pauvreté dans l'Abondance*, Casterman, 1963, p. 27.

par là les ressources de la culture. Mais il faut d'abord accepter sa situation avec les privations qu'elle impose. Accepter sa situation ne signifie nullement qu'il faut y demeurer, mais qu'on doit momentanément supporter de vivre son indigence dans le domaine économique et peut-être social. A partir de là on travaillera à poursuivre une véritable promotion. Celle-ci ne consiste pas principalement dans l'opulence des biens matériels, mais dans une manière de vivre, s'efforçant de mettre en œuvre les plus authentiques valeurs humaines, qui sont de l'ordre de l'esprit et de la charité.

Réflexion finale.

Durant des siècles le monde a vécu dans un régime de subordination. Une hiérarchie de personnes et de classes maintenait la société en des structures, et ses membres à des rangs, qui ne se modifiaient guère : noblesse, tiers état. A ces catégories de personnes et de classes étaient attachées certaines prérogatives et certaines sujétions.

Aujourd'hui, et dans tous les ordres, on veut une promotion. Au lieu de rester en la situation où la naissance l'a placé, chacun est regardé comme une personne humaine, égale en dignité fondamentale à toute autre personne, et devant s'efforcer de développer sa valeur dans tous les axes où elle peut.

Les rapports entre les hommes en sont modifiés. L'échelle verticale des relations bienfaiteur-assisté, supérieur-inférieur¹⁷, voit s'atténuer considérablement son importance. Au contraire c'est sur le plan horizontal, d'homme à homme, frères parce qu'enfants du même Père dans les cieux, que se développent de plus en plus les connexions humaines.

On ne peut perdre de vue ce décalage d'optique : « subordination-promotion », qui caractérise deux civilisations. Pour que soient vécues actuellement les valeurs éternelles, il ne faut pas oublier qu'elles se sont incarnées jadis en des mentalités différentes de la nôtre, et qu'elles ne peuvent pas toujours continuer à être présentées sous leurs formes d'autrefois.

Depuis le pontificat de Jean XXIII, l'« *aggiornamento* » est à l'honneur. Un *aggiornamento* est souhaitable non seulement dans l'attitude générale des chrétiens, en face d'un monde qu'il ne s'agit pas de condamner, mais de « sauver » (1 Jn 3, 17) ; il l'est aussi, pour prendre conscience de l'immortelle jeunesse de l'Eglise, dans le renouvellement de perspectives théologiques et morales, auxquelles nous invite le monde d'aujourd'hui.)

Lyon 2^e (Rhône)
20, Rue Sala

Eugène ROCHE, S. J.

17. Il n'est pas question ici des rapports entre supérieurs et inférieurs, tels qu'on les vit dans les ordres religieux.